

l'Entente, étant donné que le gouvernement français s'était refusé à recevoir les ministres de la Grande-Duchesse. L'ordre du jour en question fut rejeté par 31 voix contre 19 et une abstention. (21)

Qu'était-il advenu ?

Rien qu'un voyage d'affaires qui, le 29. 12. 1918, avait mené Léon Laval à Paris et sur lequel nous sommes renseigné par son compagnon de voyage, le baron Auguste Jacquinet, (22) se rendant à Paris à titre d'informateur du président E. Reuter. Des observations échangées entre les deux voyageurs pendant le trajet qui dura 24 heures, il se dégagea que Léon Laval avait changé.

« J'observe chez lui, écrit Jacquinet, ... .. une retenue dont il n'était pas coutumier. Lui aussi voit le danger de la situation présente, et j'ai l'impression que son esprit lucide et rassis d'homme d'affaires peu à peu évolue en faveur de solutions moins radicales. »

A Paris, le baron Jacquinet, qui venait de rendre visite au Quai d'Orsay à M. Armand Mollard, se rendait compte que le Ministre des Affaires étrangères Pichon « verrait d'un oeil favorable l'établissement d'une république luxembourgeoise. » Ne parvenant pas à convaincre Mollard de l'impéranche de cette situation, Jacquinet eut l'idée de faire appel à Léon Laval, « peu suspect de partialité pour la Couronne, » pour dissuader l'ancien ministre de France à Luxembourg.

Reçu le 31. 12. 1918 par M. Mollard, en compagnie du baron Jacquinet, « M. Laval déclare sans ambages qu'à ses yeux l'instauration du régime républicain à Luxembourg est impossible; la conséquence en sera l'annexion immédiate par la Belgique. Cette annexion est impopulaire ; elle soulèvera un violent mouvement d'opposition. »

De fil en aiguille les trois personnalités en arrivent à admettre que si le maintien de la grande-duchesse Marie-Adelaïde est impossible, il faudrait envisager la possibilité de voir une de ses soeurs accéder au trône. « M. Laval et moi, continue le baron Jacquinet, quittons le Ministère des Affaires étrangères avec l'impression que nous avons quelque peu ébranlé les préventions de la diplomatie française contre la dynastie. Je me plais à rendre hommage à la loyauté de M. Laval qui, faisant abstraction des préférences de son parti, s'est mis nettement sur le plan national, en interprétant objectivement les voeux du peuple luxembourgeois. Son intervention ne sera pas sans influence sur la suite des négociations. »

Pour bien comprendre l'attitude de Léon Laval nous allons reproduire les passages essentiels du discours qu'il prononça à la séance du 14. 1. 1919.

« En ce moment solennel, où le sort du peuple luxembourgeois va se décider, il est nécessaire que chacun de nous ait pleine conscience de sa responsabilité. Aussi mes électeurs ont-ils le droit d'exiger que j'expose mon opinion et que je rende compte de mes actes, ce d'autant plus, qu'à mon très grand regret, je ne puis plus, sur certaines questions de principe, me déclarer d'accord avec mes amis politiques.